

# Moins de lourdeurs pour les déménageurs

Dès janvier 2021, **la création d'entreprise sera simplifiée.** Vous pourrez faire toutes vos démarches en ligne sur une plate-forme unique. Le coût de la création sera largement réduit avec un registre général

dématérialisé qui centralisera les informations de toutes les entreprises. Que vous soyez déménageur ou pas, vous pourrez créer votre entreprise en quelques clics, et à moindre coût.

PLUS D'INFORMATIONS SUR  
[LOIPACTE.GOUV.FR](https://loipacte.gouv.fr)

